



DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

CANTON DE BOLBEC  
COMMUNE DE TANCARVILLE

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

#### NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	15
- présents	13
- votants par procuration	1
- absents	2
- total des votants	14 (Excepté pour la délibération relative au vote du compte administratif pour laquelle Monsieur le Maire ne prend pas part au vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT)

L'an deux mille vingt et un, le lundi douze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Tancarville, convoqué le mardi six avril deux mille vingt et un, s'est assemblé en session ordinaire, à la Salle des fêtes André Pican (afin de respecter les « mesures barrières » au regard de la crise sanitaire actuelle – COVID-19), sous la présidence de Monsieur Frédéric RABBY-DEMAISON, Maire.

#### Etaient présents :

M. Frédéric RABBY-DEMAISON, Maire  
M. Olivier LOUVEL, M. Christophe LAPERT, Mme Caroline TEMPIER, Adjointes.  
M. Jean-Paul TORQUET, M. René LEROUX, M. Hervé MONNIER, Mme Lydie LEVEE, M. Guillaume BOIVIN, Mme Sabrina POULIQUEN, Mme Séverine GESLOT, Mme Lise DESENFANT, Mme Pomeline MAILLARD, Conseillers municipaux.

#### Etaient absents :

Mme Céline FOURNIER, Adjointe.  
M. Marc BADREDDINE, Conseiller municipal.

#### Votant par procuration :

Mme Céline FOURNIER donne pouvoir à M. Olivier LOUVEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Caroline TEMPIER est nommée secrétaire à l'ouverture de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2021 par l'ensemble des élus présents.

### **Signature d'une convention d'entretien d'un terrain situé route de Lillebonne avec la Commune de Saint Jean de Folleville**

Considérant l'existence d'un terrain situé route de Lillebonne sur la route départementale 17 A, propriété de la Commune de Saint Jean de Folleville ;

Considérant la situation géographique de ce terrain (attenant à Tancarville) ;

Considérant que pour une question de praticité, l'entretien de cet espace vert était réalisé par les agents du service technique de la Commune de Tancarville ;

Considérant le souhait des élus de Tancarville d'embellir ce terrain en l'agrémentant avec des plantes ;

Il convient alors de conventionner avec la Commune de Saint Jean de Folleville afin de définir les modalités juridiques, techniques et financières de la gestion de cet espace ;

#### **Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à 13 voix pour et 1 voix contre décide :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'entretien d'un terrain situé route de Lillebonne avec la Commune de Saint Jean de Folleville pour une durée de 3 ans, à compter du 1er mai 2021.
- De participer à hauteur de 25% du montant HT de la facture d'achat des plantes prévues pour agrémenter l'espace vert.
- De préciser que les crédits afférents ont été inscrits au Budget primitif 2021.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Adoption du Compte de gestion 2020**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur ;

Considérant qu'il doit être voté préalablement au Compte administratif ;

Considérant le Compte de gestion 2020 dressé par Madame le Trésorier ;

Considérant que Madame le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le Compte de gestion fait ressortir les résultats budgétaires de l'exercice 2020 suivants :

	<b>Section d'investissement</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Total des sections</b>
<b>Recettes</b>			
<b>Prévisions budgétaires totales (a)</b>	597 437.60	1 579 457.06	2 176 894.66
<b>Titres de recettes émis (b)</b>	459 428.46	1 197 019.14	1 656 447.60
<b>Réductions de titres (c)</b>		1 954.60	1 954.60
<b>Recettes nettes (d = b - c)</b>	459 428.46	1 195 064.54	1 654 493.00
<b>Dépenses</b>			
<b>Autorisations budgétaires totales (e)</b>	440 273.53	1 333 123.77	1 773 397.30
<b>Mandats émis (f)</b>	136 118.41	1 067 155.82	1 203 274.23
<b>Annulation de mandats (g)</b>		721.06	721.06
<b>Dépenses nettes (h = f - g)</b>	136 118.41	1 066 434.76	1 202 553.17
<b>Résultat de l'exercice</b>			
<b>Excédent (d - h)</b>	323 310.05	128 629.78	451 939.83
<b>Déficit (h - d)</b>			

#### **Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité des votants décide :**

- D'approuver le Compte de gestion 2020.

### **Adoption du Compte administratif 2020**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice ;

Considérant que son résultat reflète la gestion des finances de la commune de l'exercice 2020 ;

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'élire son Président pour le vote du Compte administratif 2020.

René LEROUX est élu Président.

Les opérations de l'exercice 2020 font ressortir les résultats suivants :

### BUDGET COMMUNAL

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	Dépenses	Recettes
Réalisation fonctionnement	1 066 434.76	1 195 064.54
Réalisation investissement	136 118.41	459 428.46
Report en fonctionnement (exercice 2019)	0.00	445 339.66
Report en investissement (exercice 2019)	0.00	72 192.47
<b>Total (réalisé + reports)</b>	<b>1 202 553.17</b>	<b>2 172 025.13</b>
Restes à réaliser fonct.	0.00	0.00
Restes à réaliser invest.	43 946.00	0.00
Total des restes à réaliser	43 946.00	0.00
Résultat fonctionnement	1 066 434.76	1 640 404.20
Résultat investissement	180 064.41	531 620.93
<b>Total cumulé</b>	<b>1 246 499.17</b>	<b>2 172 025.13</b>

Le Maire ne prenant pas part au vote conformément au Code général des collectivités territoriales.

#### Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité des votants décide :

- D'approuver le Compte administratif 2020.
- De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

#### Affectation du résultat 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
 Considérant le Compte de gestion 2020 dressé par Madame le Trésorier ;  
 Considérant le Compte administratif 2020 ;

#### Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité des votants décide :

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2020, ce jour,  
 Statuant sur l'affectation des résultats pour l'année 2020,

- D'affecter les résultats comme suit :

Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2019

Résultat de fonctionnement reporté	Dépenses de fonctionnement si déficit	Recettes de fonctionnement si excédent
002	0.00	445 339.66

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	Dépenses d'investissement si déficit	Recettes d'investissement si excédent
001	0.00	72 192.47

Résultat 2020

Résultat de fonctionnement de l'année 2020	Dépenses de fonctionnement si déficit	Recettes de fonctionnement si excédent
002	0.00	128 629.78

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020	Dépenses d'investissement si déficit	Recettes d'investissement si excédent
001	0.00	323 310.05

Affectation des résultats de l'exercice

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice +128 629.78

B Résultats antérieurs reportés +445 339.66

C Total cumulé de fonctionnement

A+B	+573 969.44
<hr/>	
Résultat d'investissement	
D Résultat de l'exercice	+323 310.05
E Résultats antérieurs reportés	+72 192.47
F Total cumulé d'investissement	
D+E	+395 502.52
<hr/>	
G Solde des restes à réaliser en dépenses	-43 946.00
H Solde des restes à réaliser en recettes	+0.00
I Total des restes à réaliser	
G+H	-43 946.00
<hr/>	
Affectation au compte 1068	350 000.00 €

On peut affecter de la manière suivante	
Investissement R1068	350 000.00
Investissement R001	395 502.52
Fonctionnement R002	223 969.44

### Vote des taux d'imposition 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts ;

Considérant la volonté de la municipalité de ne pas réajuster les taux de la fiscalité locale en 2021 ;

Considérant la disparition progressive de la taxe d'habitation ;

Considérant que cette dernière est compensée par la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Il faut alors additionner le taux départemental de 25.36% au taux de 2020 ;

#### Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité des votants décide :

- De maintenir les taux de fiscalité locale appliqués en 2020.
- De fixer pour 2021 les taxes locales comme suit :

Taxes	Taux 2020	Taux 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	21%	46.36%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	42%	42%

### Vote de la subvention au CCAS en 2021

Considérant que chaque année, le Conseil municipal octroie une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

#### Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité des votants décide :

- De procéder à l'attribution de la somme de 15 000 euros en faveur du CCAS.
- De mentionner que cette somme est inscrite au Budget primitif 2021 de la Commune au compte 657362.

### Vote des subventions aux écoles en 2021

Considérant le souhait de la Perception de préciser le montant exact des subventions aux écoles de la commune et non seulement le montant fixé par élève ;

Considérant les échanges avec les Directeurs d'écoles ;

#### Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à 13 voix pour et 1 abstention décide :

- De procéder à l'attribution des sommes par écoles et ce, conformément au tableau ci-dessous :

	Montant par enfants
Subvention coopérative scolaire	23 € 2 € pour le spectacle de Noël
Dotations coopérative scolaire	Forfait de 750€ pour l'école l'Oiseau Lyre Forfait de 1000€ pour l'école Marie Lebreton

- Soit 1 800,00 € pour l'école l'Oiseau Lyre
- Soit 3 250,00 € pour l'école Marie Lebreton

- De préciser qu'un ajustement sera effectué en septembre 2021 au regard des nouveaux effectifs de la rentrée scolaire prochaine.
- De préciser que cette somme sera inscrite au compte 6574 du Budget primitif 2021.

### **Vote des subventions aux associations**

Considérant que chaque année, le Conseil municipal octroie des subventions de fonctionnement à diverses associations afin de leur permettre le maintien ou le développement de leurs activités. ;  
En effet, elles concourent à l'animation et à l'amélioration de la qualité de la vie communale ;

#### **Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité des votants décide :**

- De procéder à l'attribution des sommes par association et ce, conformément au tableau ci-dessous :

<b>Associations</b>	<b>Montant de la subvention</b>
Tancarville en fête	450.00€
CLAT (+Club des aînés)	1 000.00€
TAC	3 400,00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers de Lillebonne	150,00€
Amicale des Sapeurs-pompiers de Saint Romain de Colbosc	150,00€
SAT	1 000.00€
<b>Total</b>	<b>6150.00€</b>

- De préciser que cette somme sera inscrite au compte 6574 du Budget primitif 2021.

### **Vote du Budget primitif 2021**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Considérant que le Budget primitif est l'acte par lequel les représentants du Conseil municipal définissent et approuvent la politique fiscale et le budget de l'année ;  
Considérant que le choix des investissements est déterminant pour la structure des dépenses et la situation financière de la commune ;  
Considérant que la règle de l'équilibre budgétaire impose de prévoir les recettes suffisantes au financement des dépenses ;

#### **Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité des votants décide :**

- D'adopter le Budget primitif 2021
  - à 1 128 095.32 € en dépenses de fonctionnement
  - à 1 128 095.32 € en recettes de fonctionnement
  - à 847 186.91 € en dépenses d'investissement
  - à 847 186.91 € en recettes d'investissement

~~~~~

#### **Communication du Maire :**

- Compte tenu du contexte actuel, la municipalité a fait le choix d'offrir, pour une année, les droits de stationnement aux exposants du marché hebdomadaire, ainsi qu'au pizzeria et à l'esthéticienne. Une délibération sera adoptée afin d'acter cette décision lors du prochain conseil municipal.
- Suite à une problématique d'invasion de rats chez des habitants, la municipalité a décidé de prendre en charge une partie de la facture de dératisation. La première intervention du dératiser a eu lieu ce jour.

~~~~~

#### **Questions diverses :**

-

~~~~~

Séance levée à 19 h 35

La Secrétaire de séance  
Caroline TEMPIER

Le Maire,  
Frédéric RABBY-DEME